

Intervention de Pierre- Alain Muet à l'Assemblée nationale
Deuxième séance du mardi 28 juin
Équilibre des finances publiques
Extrait du compte rendu intégral

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une motion de renvoi en commission déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des finances, mes chers collègues, un observateur qui aurait quitté la France en 2001 et qui reviendrait au moment de cette discussion penserait que la majorité au pouvoir depuis bientôt dix ans a dû gérer les finances publiques de notre pays de façon remarquable, pour prétendre aujourd'hui inscrire dans la Constitution des règles de gestion budgétaire.

M. Yves Fromion. Mais c'est le cas !

M. Pierre-Alain Muet. Il aurait du mal à imaginer que c'est cette même majorité qui, en l'espace de dix ans, aura doublé la dette de notre pays, cumulé sept années de déficit excessif sur dix et qui, dès la première année de son arrivée au pouvoir, en 2002, aura fait repasser la dette de notre pays au-dessus de 60 %, avant de la porter à 86 % du PIB en 2012, selon vos propres prévisions.

Il est vrai qu'en matière de discours sur la réduction des déficits, vous êtes sans rivaux !

M. Bernard Deflesselles. C'est plutôt vous !

M. Pierre-Alain Muet. En septembre 2007, lors d'un déplacement en Corse, François Fillon déclarait : « Je suis à la tête d'un État qui est en situation de faillite sur le plan financier. Cela ne peut pas durer ».

Pourtant, qu'avait fait ce même Premier ministre deux mois auparavant, en juillet 2007 ? Il avait fait voter par sa majorité la loi TEPA, comprenant un paquet fiscal de 10 milliards d'euros, alors même qu'il savait pertinemment que la France était, sinon en faillite, du moins dans une situation de déséquilibre budgétaire qui aurait déjà dû conduire à une politique de réduction des déficits.

Et qu'allait faire ce même Premier ministre un mois plus tard, en octobre 2007 ? Présenter un budget comportant un déficit prévisionnel des finances publiques pour 2008 presque aussi élevé que celui de l'année précédente. On a pu vérifier, un an plus tard, lors de l'examen de la loi de règlement, que le déficit avait augmenté d'un point de PIB par rapport à ce qui avait été annoncé, pour s'établir à 3,3 %.

La France a ainsi abordé la crise en étant déjà en déficit excessif, alors que tous les autres pays européens avaient mis à profit la période de croissance pour réduire le leur. L'Allemagne – que vous adorez citer, mes chers collègues de la majorité –, qui affichait pourtant en 2005 un déficit excessif, plus élevé que celui de la France, l'avait même ramené à zéro en 2008. Évidemment, quand on aborde la crise avec un déficit nul, il est beaucoup plus facile de maintenir ce déficit sous les 3 % – malheureusement, ce n'est pas le cas de la France.

Que fit la majorité après ce discours ? Elle ne cessa de multiplier, durant quatre ans, les cadeaux fiscaux à crédit offerts aux plus fortunés de nos concitoyens.

Il faut tout de même un sacré culot au Président de la République (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*),...

M. Henri Emmanuelli. C'est le mot !

M. Pierre-Alain Muet. ...qui a laissé exploser la dette et les déficits dans des proportions inédites depuis 1945, pour oser dire, comme hier, que « pour ceux qui auront l'idée de revenir sur le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, de revenir sur la réforme des retraites ou de refuser une règle d'or qui obligera tous les gouvernements à prévoir un budget en équilibre, ce sera l'explosion de la dette, l'explosion des déficits. »

Mais l'explosion de la dette et des déficits, c'est vous, mes chers collègues ! C'est ce que vous faites depuis dix ans...

M. Jean Mallot. Exactement !

M. Pierre-Alain Muet. ...et la crise n'y est pas pour grand-chose ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*.)

M. Bernard Deflesselles. Comment pouvez-vous dire cela ?

M. Pierre-Alain Muet. La Cour des comptes est un observatoire indépendant, qui nous fournit des données objectives. Elle souligne que, sur le déficit de 140 milliards d'euros de l'année 2010, 40 milliards seulement résultent de la crise, les 100 autres milliards d'euros constituant un déficit structurel. C'est dire que sans la crise, le déficit des finances publiques atteindrait tout de même 100 milliards d'euros, ce qui ne s'est jamais vu depuis 1945 !

M. Bernard Deflesselles. On n'a jamais vu une telle crise non plus !

M. Jean Mallot. Pour atteindre un tel résultat, il faut vraiment le faire exprès ! C'est à se demander si vous n'aviez pas fait un pari !

M. Pierre-Alain Muet. En dix ans de majorité de droite, la dette aura doublé, passant de moins de 900 milliards d'euros à l'été 2002 à environ 1 800 milliards d'euros à l'été 2012, selon les prévisions de Bercy. La dette a augmenté de 360 milliards d'euros sous le Président Chirac et de 560 milliards d'euros sous le Président Sarkozy. Même si on enlève les 100 milliards d'euros de dette résultant de la crise – pour reprendre les évaluations effectuées par tous les instituts ainsi que la Cour des comptes –, les années Sarkozy resteront marquées par une augmentation historique de la dette, avec 460 milliards d'euros en cinq ans !

M. Roland Muzeau. Les incapables !

M. Pierre-Alain Muet. Et que dire de cette politique absurde de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite...

M. Bernard Deflesselles. Cela permet de les augmenter !

M. Pierre-Alain Muet. ...dont la Cour de comptes rappelle, dans son rapport, qu'il faudrait huit années de cette politique pour atteindre le coût annuel de la baisse de la TVA dans la restauration ! En une seule journée d'annonce, le Président de la République aura augmenté, en 2009, le déficit structurel de notre pays d'un montant équivalent à l'application pendant huit ans du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite !

M. Michel Issindou. Incroyable !

M. Pierre-Alain Muet. Et il voudrait aujourd'hui nous faire croire qu'abandonner cette politique ferait exploser la dette ! Un peu de sérieux, monsieur le Président !

Le ministre du budget nous disait hier, avec son talent habituel, que le déficit serait ramené à 2 % du PIB en 2014. J'ai cherché en quelle année un gouvernement de droite avait réussi à réduire un déficit à moins de 2 % du PIB. Bien sûr, on se souvient de Raymond Barre, qui avait pratiquement réduit le déficit à zéro,...

M. Charles de Courson. Ce qui vous a permis ensuite de faire beaucoup de bêtises !

M. Pierre-Alain Muet. ...mais depuis, en trente ans, jamais un gouvernement de droite n'est parvenu à faire passer le déficit en dessous de 2 % ! Les seuls gouvernements à y être parvenus étaient de gauche : je veux parler des gouvernements Rocard et Jospin.

M. François de Rugy. Juste rappel.

M. Bernard Deflesselles. Ils étaient tellement bons qu'ils ont été réélus !

M. Pierre-Alain Muet. Croyez-vous qu'une quelconque règle budgétaire aurait empêché vos dérives ? Vous démontrez vous-mêmes qu'il ne sert à rien d'inscrire de telles règles dans la loi. Un article de la loi organique prévoyait que tout nouveau transfert de dette à la CADES devait être accompagné d'une augmentation des recettes de la caisse, pour ne pas accroître la durée d'amortissement de la dette sociale.

M. Daniel Goldberg. C'est réussi !

M. Pierre-Alain Muet. Vous avez remis ce principe en cause pour reprendre les déficits sociaux accumulés de 2008 à 2011, ce qui a conduit à un allongement de quatre ans de la durée de vie de la CADES.

M. Jean Mallot. Formidable !

M. Pierre-Alain Muet. Il en est allé de même pour la règle de compensation de toute nouvelle dépense fiscale, enterrée sitôt qu'adoptée avec la baisse de la TVA dans le secteur de la restauration.

Idem pour la norme de dépense, allègrement violée avec les 34 milliards du grand emprunt dans la loi de finances pour 2010, comme nous le disions hier lors de l'examen de la loi de règlement. Que dire, enfin, de la règle consistant à affecter toutes les recettes nouvelles à la réduction du déficit ? Lors de l'examen, hier, de la loi de règlement, le rapporteur général du budget expliquait que les 10 milliards d'euros de recettes nouvelles avaient été aussitôt affectés à des dépenses nouvelles.

Voilà un gouvernement qui n'aura respecté aucune des règles de bonne gestion budgétaire – ni la limite des 3 % de déficit, ni le maximum de 60 % de dette, ni les nombreuses règles qu'il a lui-même fait voter – et qui tente aujourd'hui de faire oublier sa gestion calamiteuse des finances publiques de notre pays par une opération politicienne. La prétendue règle d'or n'est qu'une façade pour faire oublier la chape de plomb que vous avez placée sur les finances de notre pays.

Mme Aurélie Filippetti. Excellent !

M. Pierre-Alain Muet. Qu'apporterait cette règle, quand on sait que l'essentiel des dérives ne résulte pas des lois de finances initiales, mais de leur exécution, c'est-à-dire des lois de règlement ?

Quant au choix de réserver les modifications fiscales et sociales aux seules lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale, qu'avait utilement amendé le Sénat, le rapporteur l'a fait rétablir en commission des lois, alors même qu'il sait que 85 % des déficits résultent des lois de finances initiales et que pour les 15 % restants, c'est généralement le Gouvernement qui est responsable de l'essentiel des dérives. Tout cela, on le voit bien, n'a pas de sens. Il s'agit d'un

simple habillage destiné à faire oublier votre responsabilité écrasante dans la dérive des déficits. Vous essayez tout simplement d'acheter pour demain une vertu budgétaire que vous n'avez jamais pratiquée !

Ces trente dernières années, la gauche et la droite ont gouverné chacune durant quinze ans. Au cours des quinze années pendant lesquelles la gauche a gouverné, la France n'a dépassé le critère des 3 % de déficit que pendant trois années et la dette est toujours restée inférieure à 60 % du PIB – même lorsqu'il a fallu, à l'été 1997, reprendre une dette de plus de 60 % laissée par le gouvernement de droite qui précédait. À l'inverse, au cours des quinze années pendant lesquelles la droite a gouverné, notre pays a connu douze années de déficit excessif, c'est-à-dire supérieur à 3 % du PIB. Quant à la dette, elle a toujours été supérieure à 60 % du PIB depuis 2002 et, selon vos propres prévisions, elle devrait atteindre 86 % du PIB en 2012.

Mes chers collègues, la conclusion est claire, et je pense que nos concitoyens la tireront d'eux-mêmes en 2012. Pour réduire la dette et les déficits, il n'est pas nécessaire de changer la Constitution : il faut changer de majorité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)